

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 21 avril 2020 à compter de 14h53 par vidéoconférence ayant quorum, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

**Sont présents par vidéoconférence :**

Monsieur Gaétan Guindon  
Monsieur Alain Fortin

Maire de la municipalité de Denholm  
Maire de la municipalité de Montcerf-Lytton

**Est absente :**

Madame Francine Fortin

Mairesse de la Ville de Maniwaki

**Sont aussi présentes par vidéoconférence :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

**Ouverture de la séance par le préfet**

---

Madame la préfète déclare la séance ouverte à 14 h 53 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2020-CA-014

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 21 avril 2020**

---

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-CA-015

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2020**

---

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 17 mars 2020, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-CA-016

**Autorisation de signature – Contrat de prêt avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation – Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement**

---

**Considérant** que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

**Considérant** que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

**Considérant** que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

**Considérant** que les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020;

**Considérant** qu'une enveloppe de 150 millions de dollars est rendue disponible aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

**Considérant** qu'un contrat de prêt doit intervenir entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC afin de déterminer les conditions et modalités d'un prêt sans intérêt de 837 504 \$, consenti par le ministre pour l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement;

**Considérant** la recommandation des membres du comité plénier administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 8 avril 2020 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaéтан Guindon, appuyé par monsieur Alain Fortin, propose et il est résolu par le Comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, à signer le contrat de prêt avec le MEI dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement. Il est également résolu d'autoriser le service de Développement économique de la MRC à réaliser tous les suivis relatifs à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-CA-017

**Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Gaéтан Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 14 h 54.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Chantal Lamarche**  
Préfète

---

**Véronique Denis**  
Directrice générale adjointe  
et greffière

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*